

LIBELLÉ DES GARANTIES	MONTANT DES REMBOURSEMENTS	
	RÉGIME A	RÉGIME B
Hospitalisation médicale et chirurgicale <ul style="list-style-type: none"> Établissement Conventionné Établissement Non Conventionné Forfait journalier de la Sécurité Sociale Chambre particulière (y compris maternité) Lit d'accompagnement enfant de moins de 12 ans Transport en ambulance 	(y compris maternité) 100% FR – SS 90% FR – SS Pris en charge 2% PMSS / jour 0,5% PMSS / jour 100% [BR SS – MR SS]	(y compris maternité) 100% FR – SS 90% FR – SS Pris en charge 2,5% PMSS / jour 1% PMSS / jour 100% [BR SS – MR SS]
Frais médicaux courants <ul style="list-style-type: none"> Consultations, visites de généralistes et spécialistes Auxiliaires médicaux, analyses, actes d'imagerie, échographie, doppler Orthopédie, prothèses auditives, autres prothèses non dentaires Actes techniques médicaux, actes de chirurgie 	100% [BR SS – MR SS]	100% BR SS
Pharmacie		
Optique (Forfait par an et par personne) <ul style="list-style-type: none"> Verres (par paire) Monture Lentilles de contact correctrices ayant donné lieu à un remboursement de la Sécurité Sociale (par paire) Lentilles de contact correctrices n'ayant pas donné lieu à un remboursement de la Sécurité Sociale (par paire, y compris jetables) 	6% PMSS / an / personne 3% PMSS 6% PMSS 6% PMSS / an / personne	8% PMSS / an / personne 5% PMSS 8% PMSS 8% PMSS / an / personne
Frais dentaires <ul style="list-style-type: none"> Soins Prothèses dentaires / Inlays core [Pris(es) en charge par la Sécurité Sociale] Actes dentaires non pris en charge par la Sécurité Sociale : les piliers de bridge sur dent saine sont remboursés dans la limite de : Orthodontie prise en charge par la Sécurité Sociale 	100% [BR SS – MR SS] 200% BR SS 215 € 200% BR SS	100% BR SS 250% BR SS 269 € 250% BR SS
Allocation Maternité doublée si naissance gémellaire <ul style="list-style-type: none"> Versement d'un forfait 	5% PMSS	5% PMSS
COTISATIONS 2012	41,11 € / mois (adulte) 26,82 € / mois (enfant)	49,97 € / mois (adulte) 32,16 € / mois (enfant)

Abréviations utilisées

FR – SS → Frais Réels moins la Sécurité Sociale

BR SS → Base de Remboursement de la Sécurité Sociale

[BR SS – MR SS] → Différence entre la Base de Remboursement de la Sécurité Sociale et le Montant Remboursé par la Sécurité Sociale

PMSS → Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale - **3 031 €** au 01.01.2012

Prestations de PRÉVENTION publiées par l'Arrêté du 8 Juin 2006 :

- Ces prestations sont communes aux deux régimes
- UNIPREVOYANCE rembourse, à compter du 1er juillet 2006, pour les actes de prévention ci-après, la différence entre la Base de Remboursement de la Sécurité Sociale et son remboursement effectif :
 - Détartrage complet sus et sous gingival des dents (en deux séances maximum),
 - Dépistage de l'hépatite B.